

➤ Contexte

Lors d'un contrôle ENEDIS réalisé via e-plan, une non-conformité a été relevée concernant nos marquages au sol :

👉 Absence de chevrons d'incertitude sur le tracé des réseaux détectés.

Cette obligation est pourtant essentielle pour garantir :

- la sécurité des équipes,
- la prévention des endommagements de réseaux,
- la qualité de nos prestations
- la conformité DT-DICT / guides techniques et exigences clients (ENEDIS). Cette causerie rappelle les règles à appliquer systématiquement lors de la géodétection, du tracé au sol et du marquage-piquetage.

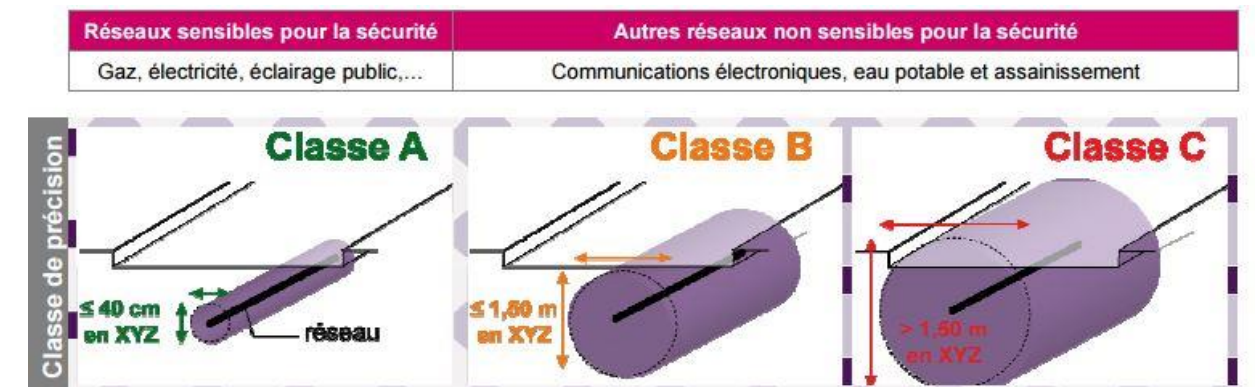
Désignations Symboles	Marquage	Piquetage
Regard sous enrobés		
Chambre sous enrobé		
Masse métallique sous enrobé		
Danger (sous-profondeur, point particulier)		
Délimitation d'un objet enterré (cuve...)		
Réseau continu linéaire		
Délimitation de la zone de précaution par chevrons		
Changement de direction (marquage renforcé)		
Réseau continu longue courbe, faible rayon de courbure		
Piquetage		
Croisement d réseaux		
Chevalet		
Traversé de chaussée		

➤ Pourquoi marquer les chevrons d'incertitude ?

Les chevrons sont la **seule représentation officielle** permettant d'indiquer la **largeur du fuseau d'incertitude** de la localisation du réseau.

Ils permettent :

- ✓ de matérialiser la zone où le réseau est susceptible de se trouver ;
- ✓ d'éviter des endommagements lors des travaux ;
- ✓ d'informer clairement les équipes terrain et les entreprises tierces ;
- ✓ de répondre aux exigences réglementaires et clients.



Les réseaux sensibles en classe B ou C doivent faire l'objet d'**investigations complémentaires** pour être en classe A (à la charge du maître d'ouvrage et/ou du gestionnaire de réseaux). Tout réseau neuf doit être localisé en classe A.

➤ Quand doit-on poser les chevrons ?

Les chevrons doivent être posés **à chaque fois qu'un tracé de réseau est réalisé**, que ce soit :

- ✓ lors des géodétectations (même sans DICT),
- ✓ lors des opérations de localisation,
- ✓ lors du marquage-piquetage réglementaire après DICT,
- ✓ pour toute prestation réalisée pour ENEDIS : obligatoire.

Le "tracé au sol" fait partie intégrante de la prestation de détection et doit être **lisible, conforme et complet**.

➤ Conséquences d'une absence de chevrons

- Mauvaise lisibilité du marquage.
- Risque augmenté de toucher un réseau.
- Mise en danger des opérateurs.
- Non-respect des exigences réglementaires et client.
- Non-conformité enregistrée (comme constaté par ENEDIS).
- Risque de sanctions contractuelles et d'image dégradée.

Nature des réseaux	Couleur du marquage	
Electricité BT, HTA ou HTB, éclairage; Feux tricolores et Signalisation routière		rouge
Gaz combustible (transport ou distribution) et Hydrocarbures		jaune
Produits chimiques		orange
Eau potable		bleu
Assainissement et Pluvial		marron
Chauffage et Climatisation		violet
Télécommunications; Feux tricolores et Signalisation routière TBT		vert
Zone de travaux		blanc
Zone d'emprise multi-réseaux		rose

